

États financiers de

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Trillium de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 15 juin 2023

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

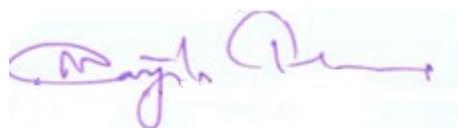
État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif		
Trésorerie	1 033 599 \$	13 543 399 \$
Débiteurs et autres	1 020 156	585 404
Placements (note 2)	131 804 191	213 337 556
Immobilisations (note 3)	273 511	332 214
	<u>134 131 457 \$</u>	<u>227 798 573 \$</u>
Passif et actif net		
Passif		
Créiteurs et charges à payer	1 848 653 \$	1 635 899 \$
Apports reportés [note 4 a)]	8 846 081	13 164 732
Subventions à payer [note 4 b)]	120 864 681	210 425 900
	<u>131 559 415</u>	<u>225 226 531</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	273 511	332 214
Non affecté	2 298 531	2 239 828
	<u>2 572 042</u>	<u>2 572 042</u>
	<u>134 131 457 \$</u>	<u>227 798 573 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur



, administrateur

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	122 644 869 \$	222 424 106 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	5 788 783	3 834 524
Revenus de placement [note 4 a)]	3 588 420	1 978 809
	<u>132 022 072</u>	<u>228 237 439</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	110 148 900	202 051 400
Charges découlant de l'octroi de subventions [notes 4 a) et 5]	15 824 669	17 918 331
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	1 070 000	4 245 800
Subventions de partenariat [notes 4 a), 5 et 6]	2 465 599	1 613 000
	<u>129 509 168</u>	<u>225 828 531</u>
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	2 393 769	2 220 206
Amortissement des immobilisations	119 135	188 702
	<u>132 022 072</u>	<u>228 237 439</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

			2023	2022
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	332 214 \$	2 239 828 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(119 135)	119 135	–	–
Acquisition d'immobilisations	60 432	(60 432)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	273 511 \$	2 298 531 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	119 135 \$	188 702 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	(94 101 868)	26 299 751
	(93 982 733)	26 488 453
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(60 432)	(13 578)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 281 834 428)	(767 043 791)
Cession de placements	1 363 367 793	753 196 449
	81 533 365	(13 847 342)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(12 509 800)	12 627 533
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	13 543 399	915 866
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 033 599 \$	13 543 399 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « MTCS »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. La mission de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en investissant dans les initiatives communautaires et en renforçant l'incidence du secteur sans but lucratif de l'Ontario.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction amortis engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments donnant lieu à des estimations et à des hypothèses comprennent la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Placements

	2023	2022
Placements à court terme	57 276 373 \$	138 707 385 \$
Portefeuille échelonné d'obligations	74 527 818	74 630 171
	131 804 191 \$	213 337 556 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués en trésorerie ou équivalents de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 43 prochains mois (sept mois en 2022). Ces placements dans des titres à revenu fixe portent intérêt à des taux variant de 4,419 % à 4,80 % (0,428 % à 1,04 % en 2022).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de 2 mois à 3 ans (de 5 mois à 3 ans en 2022). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,546 % à 3,867 % (0,376 % à 1,758 % en 2022).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

Tous les placements achetés depuis le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût. Les placements achetés avant le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût amorti.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	168 435 \$	141 806 \$	26 629 \$	46 442 \$
Matériel informatique	399 568	190 764	208 804	285 772
Logiciels	267 249	229 171	38 078	–
	835 252 \$	561 741 \$	273 511 \$	332 214 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

						2023	2022
	Activités générales	Fonds Perspectives Jeunesse	Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada	Fonds pour le développement des collectivités	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	5 936 646 \$	2 557 874 \$	1 135 708 \$	– \$	3 534 504 \$	13 164 732 \$	39 866 884 \$
Financement reçu ou à recevoir							
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	103 557 000	–	–	–	–	103 557 000	177 140 954
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	–	15 247 426	–	–	–	15 247 426	18 581 000
Emploi et Développement social Canada	–	–	–	657 500	–	657 500	–
Financement remboursé							
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	–	–	(1 135 708)	–	–	(1 135 708)	–
	103 557 000	15 247 426	(1 135 708)	657 500	–	118 326 218	195 721 954
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	3 382 420	206 000	–	–	–	3 588 420	1 978 809
Subventions promises	(95 619 300)	(14 529 600)	–	–	–	(110 148 900)	(202 051 400)
Subventions remises à l'agent payées	–	–	–	–	(1 070 000)	(1 070 000)	(4 245 800)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(10 959 167)	(3 078 863)	–	(39 435)	(1 747 204)	(15 824 669)	(17 918 331)
Services de soutien	(2 393 769)	–	–	–	–	(2 393 769)	(2 220 206)
Amortissement	(118 016)	(1 119)	–	–	–	(119 135)	(188 702)
Subventions de partenariat	(1 847 534)	–	–	(618 065)	–	(2 465 599)	(1 613 000)
Subventions annulées ou recouvrées	4 749 897	227 700	–	–	811 186	5 788 783	3 834 524
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(102 805 469)	(17 175 882)	–	(657 500)	(2 006 018)	(122 644 869)	(222 424 106)
Variation au cours de l'exercice	751 531	(1 928 456)	(1 135 708)	–	(2 006 018)	(4 318 651)	(26 702 152)
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 688 177 \$	629 418 \$	– \$	– \$	1 528 486 \$	8 846 081 \$	13 164 732 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

a) (suite)

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le gouvernement provincial et le MTCS afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions étaient reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires avait la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagnait les demandeurs tout au long du processus de demande et gérait les subventions approuvées.

Le financement total reçu du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires totalisait 49 371 625 \$ pour six ans.

Le programme a pris fin le 31 mars 2022. En mai 2022, le solde du programme a été retourné au gouvernement provincial.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

a) (suite)

Fonds pour le développement des collectivités

Le 11 février 2021, la Fondation a conclu une entente avec le MTCS pour administrer le programme du Fonds pour le développement des collectivités. Le financement total reçu du MTCS s'élevait à 105 000 000 \$. L'objectif du programme consistait à fournir un soutien de rétablissement aux municipalités, communautés autochtones et organismes sans but lucratif dans les domaines du patrimoine, des sports et activités récréatives, du tourisme et de la culture touchés par la COVID-19. Sous réserve de la présentation d'une demande de subvention au cours d'une période de soumission limitée, le programme offre du financement aux organisations admissibles par le biais de trois flux de financement : i) financement des activités d'exploitation; ii) financement des immobilisations; et iii) initiatives stratégiques. Le financement des activités d'exploitation offrait un allègement d'urgence pour l'exploitation. Le financement des immobilisations appuyait les investissements dans la réparation, la remise en état et la rénovation d'infrastructures dans le but de respecter les protocoles de la santé publique et les besoins des collectivités locales. Les subventions aux initiatives stratégiques ont été approuvées par le MTCS pour les organismes dont les besoins dépassaient le seuil maximal du programme et/ou ne respectaient pas les paramètres du programme.

Programme de préparation à l'investissement d'Emploi et Développement social Canada

Le 25 mars 2022, la Fondation a signé un accord avec Emploi et Développement social Canada (« EDSC ») pour administrer le Programme de préparation à l'investissement de la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Le financement total reçu de l'EDSC s'élevait à 657 500 \$. L'objectif du programme était d'aider des organismes à vocation sociale à améliorer leurs capacités et leurs compétences à participer au marché de la finance sociale, à accéder à de nouvelles possibilités d'investissement et à progresser sur le continuum de la préparation à l'investissement.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions d'investissement communautaire à payer se détaille comme suit :

	2023	2022
Subventions promises	110 148 900 \$	202 051 400 \$
Subventions annulées	(4 291 900)	(2 716 300)
Subventions payées	(194 959 700)	(159 639 400)
	(89 102 700)	39 695 700
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	208 580 500	168 884 800
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	119 477 800 \$	208 580 500 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2024	86 353 300 \$
2025	22 940 700
2026	7 286 900
2027	1 953 800
2028	793 100
Par la suite	150 000
	119 477 800 \$

Les subventions à payer comprennent un montant de 1 386 881 \$ (1 845 400 \$ en 2022) lié aux subventions de partenariat.

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et de subventions de partenariat. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 55,28 % pour l'octroi de subventions (55,8 % en 2022) et 0,75 % pour les subventions de partenariat (0,72 % en 2022).

Les services de soutien de 2 393 769 \$ (2 220 206 \$ en 2022) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 3 384 036 \$ (3 836 200 \$ en 2022) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 37 809 \$ (39 900 \$ en 2022) au titre des subventions de partenariat.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

6. Subventions de partenariat

Les subventions de partenariat sont des subventions à des organismes sans but lucratif dont les activités comprennent la recherche et le développement, les convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide technique au secteur. Ces partenariats sont de nature novatrice et leur objectif est d'avoir une incidence maximale sur l'ensemble du secteur et de la province. Les subventions sont accordées conformément à la Politique d'investissements en partenariat de la FTO, qui a été instaurée en 2021.

7. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

8. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créateurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 070 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque par rapport à 2022.

9. Changement aux normes comptables

SP 3280 Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2021, l'entité a adopté le chapitre SP 3280, *Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations*, des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La nouvelle norme comptable traite de la présentation des obligations juridiques associées à la mise hors service des certaines immobilisations corporelles, telles que le retrait de l'amiante dans les bâtiments mis hors service par des entités du secteur public. La norme a été adoptée sur une base rétroactive modifiée à la date de l'adoption. La direction a évalué ses obligations juridiques et a conclu que l'adoption de cette norme n'avait aucune incidence.